

DECLARATION DE CONFORMITE UE

Relative aux machines

Suivant l'arrêté du 22 octobre 2009 paru au JO du 10 décembre 2009

MATERIEL NEUF VISE PAR L'ARTICLE R.4311-4 du CODE DU TRAVAIL
Société SEMAT
335 Av. Jean Guiton -17028 LA ROCHELLE CEDEX

Déclare que le matériel neuf désigné ci-après :

<u>Matériel :</u>	BENNE A ORDURES MENAGERES
<u>Identification commerciale :</u>	CARGOPAC
<u>Marque :</u>	SEMAT
<u>Type :</u>	C338
<u>N° :</u>	144876
<u>Construit le :</u>	13/11/2017
<u>Équipé du lève conteneurs :</u>	TERBERG
<u>Type :</u>	OmniDel III
<u>N° série</u>	170831002632
<u>Pour :</u>	URBASER ENVIRONNEMENT

est conforme aux règles d'hygiène et de sécurité du travail suivantes :

Directive machine 2006/42 CE

Directive basse tension 2014/35/UE

Directive CEM 2014/30/UE

EN1501-1 : 2011

EN1501-5 : 2011

NF EN EN954-1

Cette machine est identique à celle ayant fait l'objet d'un examen UE de type par :

CETE APAVE Nord Ouest

51 Avenue Architecte Cordonnier

BP 247 - 59019 LILLE CEDEX

Attestation délivrée sous le n° 0877 5031 130 09/11 7383 Ext N°002/12

(Nous attirons l'attention de l'utilisateur, sur le fait que seuls les accessoires d'origines livrés avec l'équipement, font partie de la présente certification. Tout ajout d'accessoires supplémentaires, modification ou suppression des équipements installés, doit faire l'objet d'un nouvel examen par l'organisme notifié afin de vérifier que la sécurité a été maintenue au niveau requis et d'une nouvelle déclaration UE de conformité)
Monsieur M. KLEIN de la société SEMAT située 335 avenue Jean Guiton, 17000 LA ROCHELLE, est la personne autorisée à constituer le dossier technique.

Cachet de l'entreprise

Fait à LA ROCHELLE, le 13/11/2017
M. KLEIN

